



Des entreprises aident les pompiers à se former

Mercredi, deux entreprises de Vire ont passé des conventions de disponibilité pour leurs salariés sapeurs-pompiers volontaires, auprès du Service départemental d'incendie et de secours.

L'initiative

Contrats signés en bonne et due forme : mercredi dernier, le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) du Calvados a signé des conventions de disponibilité pour des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) avec deux entreprises de Vire Normandie, les Ambulances viroises et RBE.

Éviter de passer ses vacances à se former

Pour le Sdis, la démarche est importante – un poste y a même été consacré. « Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 70 % de nos effectifs ; le maillage du territoire du Calvados nécessite leur présence, affirme Dominique Rose, le président du Sdis 14. Ces conventions permettent de faciliter l'engagement des SPV, en leur permettant de se former sur leur temps de travail, avec l'accord de l'employeur. »

Les salariés concernés se verront libérer huit journées dans l'année par leurs employeurs. « Cela évite de prendre des congés exprès pour se former », se réjouit Alban Ferey, l'un des deux SPV conventionnés aux Ambulances viroises.

Des arguments à faire valoir aux entreprises

Pour certaines entreprises, la démarche est naturelle. « Les sapeurs-pompiers sont volontaires, on a besoin d'eux. Si on ne les aide pas, c'est compliqué. Je ne me voyais pas refuser la convention », assure Sylvie



Les équipes des Ambulances viroises et du Sdis du Calvados réunies après avoir signé une convention de disponibilité de deux salariés sapeurs-pompiers volontaires.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Le Tellier, gérante de l'entreprise de travaux du bâtiment RBE, qui a signé la convention pour son salarié menuisier Romain Hervieu.

« Depuis ma prise de poste, en octobre, je n'ai jamais eu de refus des employeurs », assure Joël Leriche, référent volontariat G3 du Sdis du Calvados.

Car le lieutenant a des arguments à faire valoir auprès des chefs d'entreprise qu'il démarche directement :

présence en entreprise d'un secouriste formé, disponibilité aménagée avec l'entreprise, et même quelques avantages fiscaux.

Entre 25 et 30 conventions ont été signées dans le Bocage virois, « de la Normandie jusqu'à la petite boulangerie d'une commune rurale, sans profil type d'entreprise », indique Dominique Rose.

Il reste pourtant quelques freins à lever auprès des employeurs, comme

l'explique Guillaume Coire, le directeur général des Ambulances viroises. « Quand on libère du temps pour les salariés, ils nous manquent en entreprise. Mais c'est une question d'organisation. Les conventions ont aussi un effet positif pour l'attractivité : on ne demande pas à nos salariés de faire un choix entre leur métier et leur engagement, et ils sont ainsi plus épanouis. »

Baptiste ALLAIRE.